

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES ALBERES, DE LA CÔTE VERMEILLE ET DE L'ILLIBERIS ◆ Siège : 3 Impasse de Charlemagne 66700 ARGELES-SUR-MER	EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS N° DL2026-0262 Séance du Conseil : 14 SEPTEMBRE 2026
SMIGATA RAPPORT D'ACTIVITÉS BILAN DE MANDAT 2020-2026	

L'an deux mille vingt-six, le lundi 14 septembre 2026 à 18 heures 30, les conseillers communautaires de la Communauté de Communes des Albères, de la Côte Vermeille et de l'Illobérès se sont réunis, sur la convocation qui leur a été adressée le 07 septembre 2026, en salle Albères, au siège Communautaire situé 3 impasse de Charlemagne à Argelès-sur-Mer (66700), sous la Présidence de Monsieur Grégory MARTY, Président.

Étaient présents :

Julie SANZ, Claudine JUSTAFRE, Mathieu MARTEL, Sylviane CONCAS, Didier LAFOND, Patrice AYBAR, Michelle MARCHAL, Christian RAMOS, Olivier BATLLE, Rémi RULL, Anne MORLANS, Olivier CAPELL, Christian GRAU, Annie LAMARQUE, Steve FORTTEL, Charlotte EL FARROUJI, Nicolas DOUMENC, Laetitia PORTALES, Claude BARCIA, Martine CASAS-JOURDA, Roland CASTANIER, Gérard PUJOL, Martine NAUTE, Huguette PONS, Hervé VIGNERY, Pierre ORTAL, Danielle FIGUERES, Françoise DARCHE, Sébastien GARRIGUE, Grégory MARTY, Dominique VILVET, Jean ASTIE, Samuel MOLI, Marie-Thérèse IMBARD, Catherine JEAN BRUNEL, Nathalie REGOND PLANAS, Béatrice DELAUNAY, Yvette PERIOT, Christian NIFOSI, Véronique MONIER.

Étaient représentés :

Patricia NADAL donne pouvoir à Julie SANZ, Philippe KERAUFFRET donne pouvoir à Mathieu MARTEL, Aurélie MAILLOLS donne pouvoir à Rémi RULL, Guy LLOBET donne pouvoir à Annie LAMARQUE, Bruno GALAN donne pouvoir à Françoise DARCHE, Gilbert CRITELLI donne pouvoir à Marie-Thérèse IMBARD, Jean-Claude ROYO donne pouvoir à Catherine JEAN BRUNEL, Yves PORTEIX donne pouvoir à Béatrice DELAUNAY

Étaient absents/excusés :

Marc HUGONNET, Marie ARIZA.

Nombre de membres en exercice : 50

Nombre de membres présents : 40

Nombre de suffrages exprimés : 48

Nombre de procurations : 8

Secrétaire de Séance :

Claude BARCIA

Monsieur le Président expose :

Accusé de réception en préfecture
066-200043602-20260914-DL2026-0262-DE
Date de télétransmission : 21/09/2026
Date de réception préfecture : 21/09/2026

Le SMIGATA a adressé à la CC ACVI son rapport d'activités pour l'année 2025. En synthèse ce rapport d'activité se présente sous la forme d'un bilan de mandat 2020-2026.

Voici les principaux éléments à retenir de cette année 2025 pour le territoire communautaire.

Le SMIGATA est composé de 4 EPCI et regroupe 42 communes pour une population de 92 424 habitants.

Depuis le 1^{er} janvier 2018, le SMIGTA est en charge de la compétence GEMAPI sur le territoire Tech-Albères selon les 4 ITEM 1.2.5.8 de l'article L211-7 du code de l'environnement. Le syndicat conserve par ailleurs ses missions d'animation et de coordination au titre de l'ITEM 12, et les missions de planification par procédures contractuelles telles que le SAGE (stratégie d'aménagement de gestion des eaux), PAPI (plan d'action pour la prévention des inondations), PGRE (plan de la gestion de la ressource en Eau).

La CC ACVI est représentée par 27 délégués syndicaux.

Le fonctionnement est régi par un principe de solidarité amont-aval et la contribution est composée de 2 parts :

- Une contribution solidaire qui est égale, d'une part, à l'intégralité des dépenses du syndicat à l'exception des dépenses relevant de l'Item 5 de l'article L. 211-7 I du code de l'environnement, et d'autre part, à 20% des dépenses d'investissements (et des charges d'emprunt associées) du syndicat relevant de l'Item 5 de l'article L. 211-7 I du code de l'environnement.
- Une contribution territorialisée qui est assumée par le bénéficiaire des investissements relevant de l'item 5 de l'article L. 211-7 I du code de l'environnement correspondant à 80% des dépenses d'investissements.

La contribution 2025 s'élève pour la CC ACVI à 729 902-€ en légère baisse par rapport à 2024 (792 599-€).

Ce mandat a couvert notamment :

- Le SAGE 2018-2026 : document de planification de la commission locale de l'eau avec un bilan de près de 63% des mesures en cours, ou terminées au 30 avril 2026. Un second document plus prescriptif sera engagé pour la période 2028-2033 en lien avec le Projet Eau'Rizon 2070.
- Le PGRE 2018-2025 : Le bilan du PGRE indique 78% des actions engagées, et près de 17 Millions de m3 économisés pour un objectif de 19.5 Millions de m3. La poursuite d'une vision prospective à plus long terme (via un PTGE) reste nécessaire en lien également avec le Projet Eau'Rizon 2070.
- Eau'Rizon 2070 : une opération à hauteur de 234245-€ financé à 70% par l'agence de l'eau et 10% par la Région. Cette étude montre que les sécheresses successives 2022-2023-2024 place le territoire dans une trajectoire de vulnérabilité très élevée. Un plan d'action commun aux 5 structures de bassin versants des Pyrénées-Orientales sera décliné pour chaque vallée avec de nouveaux ateliers participatifs. Cette étude sera intégrée au SAGE et au PAPI.

- Le Programme d'étude du PAPI contient 38 fiches actions pour un montant de 2.35 M d'€ sur une durée de 5 ans. Le dépôt du dossier sera PAPI devrait avoir lieu fin 2026. La réalisation de ce programme a été prorogée de 2 ans, le SMIGATA étant maître d'ouvrage de 90% du programme. Au 31 décembre 2025, 16 opérations étaient terminées, 14 en cours et 1 en émergence.

Sur ce mandat 2020-2026 le territoire de la CC ACVI a notamment été impacté par :

- Une étude sur le transport solide des fleuves côtiers des Albères (98 450-€ TTC)
- Une étude sur les zones d'expansion de crues sur le Tech (126 930-€ TTC)
- La fin des travaux de renaturation de la Baillaury à Banyuls-sur-Mer (1 217 000-€ TTC)
- Une étude pour la restauration écologique de la Massane (70 971-€ TTC) qui déclenchera un programme de travaux sur 3 passages à gué sur la période 2026-2029 de l'ordre de 850 000-€ HT
- Une étude sur les ouvrages de protection et le fonctionnement hydraulique de la Massane et ses principaux affluents (128 814-€ TTC)
- Une étude hydraulique sur le bassin versant de la Riberette (91 968-€ TTC)
- Inventaire des ouvrages de protection contre les inondations en vue de définir des systèmes d'endiguement sur le territoire Tech-Albères (103 362-€ TTC)
- Etude de danger sur 2 systèmes d'endiguement à Banyuls et Cerbère (164 988-€ TTC)
- Etude de stabilité des barrages de la Baillaury (100 848-€) qui établit 2 scénarios entre la reprise des ouvrages pour près de 1,5 Millions d'euros ou leur destruction pour 660 000-€ TTC
- La poursuite des travaux de restauration morphologique et écologique du Tanyari à Palau-del-Vidre (Marché notifié en 2023 pour un montant de l'ordre de 3M d'€).
- Une étude pour réduire l'inondabilité sur le quartier de la Martine Basse à Banyuls-sur-Mer (33 450-€ TTC) ainsi qu'un diagnostic de vulnérabilité du bâti associé (11 040-€ TTC)
- Une étude de faisabilité pour la création d'un bassin d'orage sur la commune de Collioure (Secteur de la Galère) (32 064-€ TTC)
- Mise en place sur Cerbère, d'un système de surveillance des crues du Ribéral (22 408-€ TTC). Ce système pourrait être étendu à la Riberette, la Massane et la Baillaury.

Le SMIGATA maintient également son programme d'entretien et de restauration des cours d'eau pour un montant de l'ordre 600 000-€ / an dont la moitié du linéaire (environ 80km) sur le territoire de la CC ACVI.

Enfin des actions de sensibilisation auprès des collectivités et des scolaires sur la prévention des risques attribué au Bureau d'étude Mayane pour un montant de 35 000-€ TTC.

D'autres actions viennent enrichir ce bilan d'activité qui est disponible à la lecture.

Au vu de ce qui précède, le conseil communautaire est appelé à prendre acte dudit rapport.

Sur proposition de son Président et après en avoir préalablement délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Prend acte du rapport d'activités du Syndicat Mixte de Gestion et d'Aménagement Tech-Albères Bilan de mandat 2020-2026 ;

Dit qu'ampliation de la présente délibération sera transmise à M. Alexandre PUIGNAU, Président du Syndicat du Tech.

Résultat du vote :

Pour : 48

Contre : 0

Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Secrétaire de séance

Claude BARCIA



Fait à Argelès-sur-Mer, le 16/09/2026

Pour extrait certifié conforme et exécutoire, du fait de sa publication et sa transmission en Préfecture
Le Président de la Communauté de Communes

Grégory MARTY



***Délibération certifiée conforme et exécutoire compte tenu de sa transmission :
en Sous-Préfecture le :
et de sa publication le :***

La délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.